



La présence des motards aux coins des rues de nos quartiers résidentiels : Une insécurité de plus ?

Fiche pratique publié le 10/04/2025, vu 227 fois, Auteur : [YAV & ASSOCIATES](#)

L'on constate - dans plusieurs quartiers résidentiels - la prolifération des motards aux coins des avenues des quartiers résidentiels en RDC. Ce qui suscite un mélange de préoccupations.

Les faits : Depuis quelques années, l'on ne peut traverser un coin de la RDC sans rencontrer un taxi-moto communément appelé « moto taxis », « Wewa », « Manseba » ou « Boda-boda », c'est selon. Cette situation est devenue une réalité quotidienne dans nos cités à tel point que ce moyen de transport a brûlé la politesse à d'autres plus anciens que lui. Il a pratiquement envahi le secteur de transport en commun. Toutefois, la présence des motards dans les quartiers résidentiels suscite des débats sur la sécurité et l'ordre public. *Cela mérite que l'on s'y penche sérieusement !*

En Droit : Les taxis-motos sont le moyen, de transport de personnes et de biens à motocyclette [Lombard et Minot, 2012]. D'un côté, ces motards jouent un rôle essentiel dans le transport rapide et accessible, surtout dans des coins et recoins de la ville où les infrastructures routières sont inadéquates. Cependant, leur nombre croissant et leur non-respect des règles de circulation peuvent engendrer des risques, notamment des accidents et des tensions avec les autorités et la population. Depuis un certain temps, l'on constate - dans plusieurs quartiers résidentiels - la prolifération des motards aux coins des avenues et rues et qui suscite un mélange de préoccupations.

En effet, d'un côté, ces conducteurs répondent à un besoin crucial de transport rapide et abordable. Mais de l'autre, leur présence pose de réelles inquiétudes quant à la sécurité. Certaines allégations rapportent que certains motards tout en stationnant aux coins des rues, servent d'informateurs ou collaborent avec des criminels, facilitant des actes tels que des vols à main armée ou des cambriolages. C'est une préoccupation légitime car, outre le vandalisme, la violence des moto-taximen s'étendrait selon la police, aux actes de délinquance et de criminalité ordinaires. [Sylvie AYIMPAM et consorts, 2022]. Des cas de vols, de braquages, d'enlèvements, de viols, etc., perpétrés la nuit sont rapportés comme étant l'œuvre des personnes identifiées comme moto-taximen ou commis avec leur complicité. Cette relation entre taxis-motos, insécurité et criminalité ordinaire a été observée dans d'autres pays aussi [Bishop & Amos, 2015 ; 20]. Cela soulève des questions sur la nécessité d'une meilleure réglementation et d'une surveillance accrue.

Ces craintes, bien que non généralisables à tous, ne sont pas sans fondement dans un contexte où l'identification et la régulation des motards sont souvent inadéquates. Les tensions sont également exacerbées par le non-respect fréquent des règles de circulation, des comportements imprudents, et le manque de mécanismes de contrôle permettant de différencier les motards légitimes des éléments perturbateurs. La solution pourrait résider dans une réglementation stricte, l'implication des comités locaux de sécurité et la collaboration entre autorités, société civile et motards afin d'équilibrer leur utilité économique et garantir la sécurité résidentielle ; renforçant ainsi la confiance et la coexistence harmonieuse dans les quartiers.

Me Joseph YAV KATSHUNG